

SERVICE DE LUTTE ANTIMINES DES NATIONS UNIES

MISSION D'EVALUATION DES NATIONS UNIES DE LA PROBLEMATIQUE DES MINES ET MUNITIONS NON-EXPLOSEES EN REPUBLIQUE DU SENEGAL



29 MAI 2004

Table des matières

RAPPORT DE LA MISSION D’EVALUATION AU SENEGAL

<u>SYNTHESE</u>	Page 5
I. GENERALITES	Page 6
II. OBSERVATIONS	Page 7-13
II.1 Contexte actuel	Page 7
II.1.a. Rappel historique du conflit	
II.1.b. Contexte international	
II.1.c. Contexte socio-économique	
II.2 Le problème des mines et munitions non explosées	Page 9
II.2.a. Localisation des mines et munitions non explosées	
II.2.b. Les types de mines et munitions non explosées	
II.2.c. Les conditions environnementales	
II.3 Les conséquences de la présence des mines et des UXO	Page 10
II.3.a. Accidents	
II.3.b. Impact socio-économique	
II. 4. Capacités existantes et activités actuelles	Page11
II. 4. a. Coordination centrale	
II. 4. b. Capacité de détection et de déminage	
II. 4. c. Gestion de l’information	
II. 4. d. Mobilisation des ressources	
II. 4. e. Sensibilisation et éducation au risque des mines et UXO	
II. 4. f. Assistance aux victimes	
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	Page 13-17
III.1. Conclusions	Page 13
III.1.a. Généralités	
III.1.b. Détection et déminage	
III.1.c. Sensibilisation des populations au danger des mines	
III.1.d. Assistance aux victimes	
III.1.e. Structure nationale de lutte contre les mines	
III.2. Recommandations	Page 16
III.2.a. Généralités	
III.2.b. Détection et déminage	

- III.2.c. Sensibilisation des populations au danger des mines
- III.2.d. Assistance aux victimes
- III.2.e. Structure nationale de lutte contre les mines

- Annexe A : Mission d'évaluation - Termes de référence
- Annexe B : Mission d'évaluation - Programme de visite
- Annexe C : Localisation des accidents par mines et UXO
- Annexe D : Victimes de mines et UXO

Sigles utilisés

CCW	Convention de 1980 sur les armes conventionnelles
CICR	Comité international de la Croix Rouge
CONDE	Centre opérationnel national de déminage
GICHD	Centre international de déminage humanitaire de Genève
HIF	Handicap International France
MFDC	Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance
Mines AC	Mines antichar
Mines AP	Mines antipersonnel
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PRAESC	Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
IMAS	Normes internationales de lutte antimines
IMSMA	Système de gestion de l'information relative à la lutte antimines
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PEPAM	Programme d'éducation à la prévention des accidents par mines
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNMAS	Service de lutte antimines des Nations Unies
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
UXO	Munitions et engins non-explosés

SYNTHESE

Conséquence d'un conflit interne dans les régions naturelles de Casamance depuis 1982, la Casamance connaît un problème de mines terrestres et de munitions non-explosées, en particulier depuis 1996.

Suite à une invitation du Gouvernement du Sénégal transmise au Représentant résident des Nations Unies, les Nations Unies ont conduit une mission inter-agences d'évaluation de la problématique des mines dans les régions naturelles de Casamance entre le 21 et le 29 mars 2004. Faisant suite à plusieurs missions similaires, l'objectif était d'évaluer l'ampleur du problème, les capacités de lutte antimines existantes, d'identifier les besoins en assistance internationale, et d'évaluer la faisabilité de la mise en œuvre d'un programme de lutte antimines en Casamance.

Le problème est essentiellement localisé dans les zones situées entre le fleuve Casamance et la frontière de Guinée-Bissau. Approximativement 1.000 kilomètres carrés de terres sont minées ou suspectées d'être minées, et de ce fait improductives. L'impact économique est certain aux niveaux local et national, les régions de Casamance étant essentiellement agricoles, et les plus fertiles du Sénégal.

Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans l'élimination de la menace des mines et UXO et dans le respect de ses obligations vis à vis du Traité d'Ottawa. Ce que traduisent sa participation aux travaux de suivi du Traité, et l'intégration de l'aspect lutte contre les mines dans un programme de revitalisation de l'économie de la Casamance, en cours de préparation.

Le Sénégal est fermement engagé à développer ses propres capacités de lutte antimines pour régler le problème. Une Commission nationale a été mise en place et il est prévu l'établissement d'un Centre opérationnel national, ainsi que le déploiement de capacités opérationnelles. Avec un niveau d'assistance internationale adéquat et correctement ciblé, permettant en particulier l'assistance technique des Nations Unies et la mise en œuvre des activités de déminage, le Sénégal devrait pouvoir éliminer l'essentiel du problème des mines et UXO en Casamance vers la fin de la décennie.

A cet effet, il est recommandé que les Nations Unies, sous l'égide du PNUD, assistent le gouvernement du Sénégal à établir au plus tôt un programme national de lutte antimines. Le PNUD pourrait rechercher le soutien des bailleurs de fonds intéressés, et recruter un conseiller technique afin de préparer un projet de document avec les autorités sénégalaises, et d'aider à l'établissement d'un centre opérationnel de déminage à Ziguinchor. Le programme devrait être placé sous la tutelle d'un organisme civil, avec une séparation nette des fonctions de définition des politiques et des stratégies de celles purement opérationnelles. Une enquête d'impact socio-économique du problème des mines devrait être la première priorité du programme afin d'obtenir les informations nécessaires au développement d'une stratégie nationale, ainsi qu'à l'élaboration des plans annuels de travail et à l'évaluation des ressources à mobiliser.

I. GENERALITES

Conséquence du conflit interne de basse intensité entre les forces armées sénégalaises et les groupes rebelles du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) dont souffrent les régions naturelles de Casamance depuis 1982, la Casamance connaît un problème de mines terrestres et de munitions non-explosées, en particulier depuis 1996 et dans les zones situées entre le fleuve Casamance et la frontière de Guinée-Bissau.

La République du Sénégal a signé le Traité d'interdiction des mines antipersonnel le 3 décembre 1997 et devint Etat Partie au Traité le 24 September 1998. Le Traité entra en vigueur le 1^{er} mars 1999. Par ailleurs, le Sénégal a adhéré au Protocole II de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (dite Convention sur les armes classiques ou Convention CCW).

Suite à une invitation du Gouvernement du Sénégal transmise au Représentant résident des Nations Unies, les Nations Unies ont conduit une mission inter-agences d'évaluation de la problématique des mines dans les régions naturelles de Casamance.

La mission d'évaluation des Nations Unies eut lieu entre le 21 et le 29 mars 2004. Elle fut dirigée par Mr. Patrick Tillet, administrateur de programme au Service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS), et comprenait Mr. Michel Verreault, consultant pour l'Unité d'action antimines du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Mr. Justin Brady administrateur de programme à UNMAS. Mme Carmen Garrigos du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) rejoignit la mission en Casamance.

L'équipe d'évaluation rencontra à Dakar l'ensemble des Chefs d'agences des Nations Unies, les Ministres des Forces armées et de l'Intérieur, des représentants du Ministère des Finances, le Chef d'Etat-major général des armées et le Chef d'Etat-major particulier du Président de la République, chargé des négociations sur la Casamance. Elle eut aussi l'occasion de rencontrer l'Ambassadeur de la Commission européenne ainsi que des représentants de l'Ambassade de France.

Lors de son séjour en Casamance, l'équipe eut l'occasion de rencontrer le représentant local du Programme Alimentaire Mondial (PAM), les autorités locales civiles et militaires, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales. Finalement l'équipe eut un entretien avec l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, Président du MFDC.

L'équipe d'évaluation tient particulièrement à remercier le Représentant Résident des Nations Unies, ainsi que ses collaborateurs, pour l'aide et le soutien qu'ils ont apporté au cours de la préparation et de l'exécution de cette mission.

Le présent rapport contient les principales observations de la mission d'évaluation ainsi que ses conclusions et recommandations majeures.

II. OBSERVATIONS

II.1 Contexte actuel

II.1.a. Rappel historique du conflit

La Casamance située au sud du Sénégal est isolée par l'enclave gambienne. Longtemps considérée comme le grenier du pays, la région, agricole et touristique, est l'objet d'une revendication indépendantiste depuis décembre 1982.

La Casamance, 29.000 km² pour 1,300.000 habitants fut une région turbulente pendant les années de colonisation par les Portugais puis par les Français. En 1857, les Diolas, très indépendants et inaccoutumés à vivre sous une quelconque autorité s'insurgent contre les Français et attaquent Carabane, chef lieu de la Casamance en 1860. En 1888 après la signature d'une convention avec le Portugal, les Français s'installent à Ziguinchor et la Casamance est rattachée à la colonie du Sénégal. Au moment de l'indépendance en 1960, la Casamance semblait s'être assagie. Mais éloignée de Dakar la région a continué à se sentir négligée et injustement traitée par le pouvoir central.

En 1947, le MFDC est créé avec comme objectifs à l'époque l'expression de l'identité régionale et la lutte pour intégrer un plus grand nombre de cadres dans le paysage politique sénégalais. C'est en 1982 que le mouvement se manifeste pour la première fois d'une manière violente à Ziguinchor, chef lieu de la Casamance. Leurs revendications portaient sur l'octroi de terres à des nordistes, musulmans, au détriment des autochtones de l'ethnie diola. Un an plus tard, de nouveaux troubles éclatent marquant ainsi le passage à la lutte armée.

Mais contrairement à des pays comme le Soudan, l'opposition nord sud ne renvoie pas à des antagonismes religieux ou à des rapports esclavagistes. La plupart des Casamançais sont en effet islamisés, y compris, dans une moindre mesure, les Diolas de Basse-Casamance, principaux pourvoyeurs de la rébellion. Cependant, bien au-delà de la mouvance séparatiste, un large consensus existe dans cette province pour résister à ce qui est perçu depuis plus de vingt ans comme une domination des « nordistes. »

Cependant le mouvement indépendantiste, souffre aujourd'hui d'une séparation entre une aile politique dirigée par l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor et une aile militaire qui dès 1983 s'est engagée dans la lutte armée. Cette faction combattante «ATIKA,» dirigée par Salif Sadio et Sadio Kamougué ne respecte plus les engagements pris par l'Abbé Diamacoune et continue la lutte pour la « libération de la Casamance ». Cette situation fragilise le processus de paix et les différents cessez-le-feu signés avec le gouvernement du Sénégal. En plus de cette désunion, il existe en Casamance des bandes armées non contrôlées qui sont les auteurs d'attaques et de pillages dans les villages, de braquages sur les routes etc. Mais par le biais du dialogue, l'Abbé Diamacoune tente d'harmoniser les positions des diverses tendances du mouvement.

Au plan sous régional, la situation géographique de la Casamance, entre la Gambie et la Guinée Bissau, fait que ces deux pays ont toujours joué un rôle dans le conflit. Ils ont longtemps été accusés par le Sénégal d'être des bases arrières, voire des sanctuaires pour les indépendantistes casamançais. Le 19 mars 2000, survint l'alternance et l'engagement du président Abdoulaye Wade à régler la crise en Casamance en 100 jours. En mars 2001 les premiers accords de paix entre le gouvernement et la rébellion étaient signés. Après vingt ans de conflit armé, la Casamance essaie de renouer avec la paix, mais des obstacles restent encore à surmonter, notamment la conclusion et le respect d'un accord définitif et global de paix.

II.1.b. Contexte international

La République du Sénégal a signé le Traité d'interdiction des mines antipersonnel le 3 décembre 1997 et devint Etat Partie au Traité le 24 September 1998. Le Traité entra en vigueur le 1^{er} mars 1999. Le Sénégal a transmis son dernier rapport au titre de l'Article VII le 6 mai 2003.

Par ailleurs, le Sénégal a adhéré au Protocole II de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (dite Convention sur les armes classiques ou Convention CCW).

Le conflit en Casamance a toujours été considéré par le gouvernement sénégalais comme une affaire interne. Cependant, le conflit a eu une influence et a été lui-même influencé par la situation politique en Guinée-Bissau. Cette connection remonte à 1886 lorsque le Portugal a donné le contrôle de la Casamance à la France, dans le cadre d'un accord à la Conférence de Berlin.

Les premiers rapports parlant de mines dans les régions de Casamance datent de l'époque de la guerre de libération de Guinée-Bissau, lorsque les rebelles du mouvement PAIGC lançaient leurs opérations contre le pouvoir colonial portugais à partir de la Casamance. L'Armée sénégalaise aurait également miné la frontière pour empêcher le MFDC d'utiliser la Guinée-Bissau comme base pour certaines de ses opérations.

La révolte militaire de 1998 en Guinée-Bissau était directement liée à la Casamance lorsque l'instigateur du coup d'état, le Général Ansumane Mane était accusé par le président Joao Viera de négligences dans l'application d'un accord de sécurité avec le Sénégal cherchant à limiter les trafics d'armes avec le MFDC, et à empêcher ce dernier d'utiliser le territoire bissau-guinéen pour lancer ses attaques. De son côté, le Général Mane niait ces accusations et accusait des officiels gouvernementaux d'être impliqués dans le trafic d'armes, y compris de mines.

Finalement, des troupes du Sénégal et de Guinée arrivèrent pour défendre le Président Viera. Des rebelles du MFDC auraient alors, dit-on, combattu aux côtés des insurgés. Par ailleurs, des accusations furent lancées à l'encontre des troupes sénégalaises pour avoir fait usage de mines antipersonnel lors de la défense du Président Viera. L'établissement

d'un nouveau gouvernement en Guinée-Bissau, qui surmonta une nouvelle tentative de coup par Mane en décembre 2000, eut pour résultat une diminution du soutien pour le mouvement rebel des régions de Casamance.

II.1.c. Contexte socio-économique

Le conflit en Casamance fut décrit comme une lutte liées aux exigences du groupe ethnique Diola, un des groupes ethniques qui habitent la région. Les combats commencèrent en 1982 après la nationalisation de terres en Casamance en vue de la vente de licences d'exploration pétrolière. Ces explorations n'ont jamais révélé de réserves significatives. Bien qu'il n'ait pas été trouvé de pétrole, les régions de Casamance sont extrêmement fertiles, au point d'être présentées comme le grenier du Sénégal. De plus, la zone côtière du Cap Skirring a un potentiel touristique très important.

Malgré l'existence de ces ressources potentielles, le conflit a décimé l'économie locale, et a complètement isolé la région de ses voisins au cours des vingt dernières années. Le commerce lucratif des noix de cajou continue néanmoins, bien que la faiblesse de l'administration civile ait conduit à une compétition violente dans ce secteur, avec recours à l'usage de mines. De plus, les cultures de drogues auraient également remplacé les cultures de subsistance dans des zones au nord de la Casamance. Le Programme Alimentaire Mondial met en oeuvre un programme de nourriture contre travail, et assiste les fermiers locaux à contribuer au développement du marché alimentaire. La situation générale est aggravée par les personnes déplacées et les réfugiés qui ont fuit de nombreux villages, devenus inhabités et improductifs.

Avec l'élaboration du Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance (PRAESC) que le Ministère de l'Economie et des Finances prépare en collaboration avec la Banque Mondiale, le gouvernement cherche à revitaliser l'économie et à reconstruire la région après toutes ces années de conflit. Le PRAESC comporte quatre composantes, Démobilisation, réinsertion et réintégration des ex-combattants et leur familles, Reconstruction et réhabilitation des infrastructures, appui au développement local, et enfin une composante de lutte contre les mines, considérant que le problème des mine pose un obstacle préliminaire à la mise en oeuvre des autres aspects du programme.

II.2 Le problème des mines et munitions non-explosées (UXO)

II.2.a. Localisation des mines et UXO

Comme fréquemment dans les conflits de type guérilla, les mines ont été utilisées sans se préoccuper de marquage et de relevés de pose. L'armée dément avoir posé des mines arguant du fait que cela serait contraire à sa stratégie de défense mobile, et que les mines porteraient préjudice aux populations civiles qu'elle cherche à protéger. Les représentants du MFDC admettent avoir fait un usage limité de mines dans un but strictement défensif, mais accusent l'armée d'être responsable de la pose des mines qui tuent et blessent la

population. Ceci dit, les deux côtés indiquent qu'ils ont une certaine connaissance des zones qui auraient été minées par leur adversaire respectif.

Dans le cadre de son système de surveillance des victimes de mines, Handicap International France a enregistré la localisation de plus de 640 victimes, ce qui peut correspondre à autant de zones suspectées de contenir des mines. La cartographie des accidents forme un T renversé dont Ziguinchor se situe à l'intersection des branches horizontale et verticale du T. Voir cartes en annexe C¹.

II.2.b. Types de mines et UXO

Peu de renseignements sont disponibles concernant les types de mines utilisées. Elles proviendraient essentiellement de l'ancienne URSS (mines AP PMD 6, mines AC TM 46), de Belgique (mines AP NR 409), d'Espagne et du Portugal. Selon des estimations de l'Armée, un tiers des mines posées seraient antichar, et deux tiers antipersonnel. Compte tenu du faible nombre de victimes d'accidents causés par des munitions non-explosées, ces dernières devraient être assez rares.

II.2.c. Conditions environnementales

Les régions de Casamance ont un climat tropical humide, et leur paysage est dominé par le fleuve Casamance. Le paysage est marqué par une végétation dense et par d'immenses zones humides utilisées pour la riziculture. Les routes et autres éléments essentiels d'infrastructure ont été très médiocrement entretenus pendant le conflit. La région connaît une saison sèche de novembre à mai, alors que la saison des pluies dure de juin à octobre avec des températures et des taux d'humidité très élevés. Les précipitations annuelles peuvent s'élever à 1800mm. Durant la saison des pluies, les routes secondaires et les pistes, et même certaines routes principales, deviennent impraticables suite aux inondations.

II.3 Les conséquences de la présence des mines et UXO

II.3.a. Accidents

Selon les statistiques établies par HIF, 120 personnes ont été tuées et 520 sérieusement blessées lors d'accidents causés par des mines et des UXO entre 1996 et mars 2004. Les victimes militaires ne sont pas incluses dans ces statistiques. Avec des maxima en 1997 (167) et 1998 (198), le nombre d'accidents diminue régulièrement depuis lors ; en 2003 19 victimes ont été enregistrées, et 4 depuis le début de l'année 2004. Les autorités militaires font état de 160 victimes de mines dans leurs rangs depuis 1988 ; à cet égard, 3 militaires furent victimes d'un accident lors de l'explosion d'une mine AC au passage de leur véhicule lors du séjour de la Mission à Ziguinchor. Néanmoins, sur la période concernée, le taux annuel moyen de victimes d'accidents s'élève à 5,5 victimes pour 100.000 habitants, soit un taux voisin de ceux du Cambodge ou de Bosnie-Herzégovine. Si le risque semble diminuer, il n'en demeure pas moins réel et le nombre de victimes

¹ Source HIF Ziguinchor

pourrait s'accroître de nouveau si les milliers de réfugiés et de déplacés qui le souhaitent retournaient immédiatement sur leurs terres.

II.3.b. Impact socio-économique

Les réfugiés le long des frontières bissau-guinéennes et gambiennes et les déplacés vivants dans les villes de Casamance qui ont tenté de regagner leurs villages et leurs champs ont été les premières victimes des mines. Ces accidents ont développé une psychose des mines sur les populations de Casamance freinant la volonté de retour des déplacés vers leurs terres d'origines, au prix de conditions de vie misérables, à Ziguinchor notamment, et entraînant l'abandon de l'exploitation d'immenses zones agricoles fertiles. Sous réserve de confirmation à l'issue d'enquêtes plus approfondies, au moins 100.000 hectares de terres seraient considérées comme zones suspectes, et de ce fait plus ou moins délaissées et improductives. Considérant que la Casamance est la région agricole la plus fertile du pays, le préjudice économique est énorme non seulement au niveau local mais aussi au niveau national. Par ailleurs, la présence avérée ou suspectée de mines contrarie de nombreux projets d'aide humanitaire, en particulier ceux du PAM qui ne peuvent atteindre les populations vivant dans certaines zones réputées contaminées.

Cette situation a développé une très forte attente, si ce n'est impatience, des populations locales, mais aussi des autorités régionales et nationales pour la concrétisation de projets de reconstruction et de développement économique en Casamance, et bien sûr des projets préliminaires de déminage. Retarder la mise en œuvre de ces projets décevrait certainement les attentes, au risque d'exacerber les antagonismes et de contrarier le processus de paix.

II. 4. Capacités existantes et activités actuelles

II. 4. a. Coordination centrale

Une Commission nationale chargée du suivi du Traité d'interdiction des mines antipersonnel fut constituée en août 1999. Les travaux de cette commission se sont limités jusqu'à présent à la participation aux instances du Traité. La commission n'a pas encore abordé l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour la mise œuvre d'un programme de déminage en Casamance. De plus, l'établissement d'un Centre opérationnel national de déminage (CONDE), tel que prévu dans les documents du PRAESC² n'est pas encore effectif. La Mission fut cependant informée que la création du CONDE allait prochainement être soumise à l'approbation gouvernementale, ainsi qu'un projet de stratégie.

II.4.b. Capacité de détection et de déminage

Le Sénégal ne dispose actuellement que de faibles moyens pour conduire des opérations de déminage. D'après les entretiens réalisés avec les officiers de l'Etat-Major sénégalais,

² PRAESC, Rapport de fin de la mission du 26 janvier au 22 février 2004 par M. Jean Trichet

il n'existerait que deux compagnies du génie militaire équipées de moyens classiques de déminage manuel. Une de ces compagnies est basée dans la région de Ziguinchor. L'équipement dont elle dispose est limité à une trentaine de détecteurs anciens ne pouvant détecter les nouvelles mines AP qui ne contiennent que très peu de métal. Les personnels ont été formés au centre du Génie à Dakar par des instructeurs français. Les opérations visent essentiellement au déminage de villages et des axes de communication. Fin mars 2004, le Génie militaire avait détruit 1.500 mines AP et AT dans le cadre de ses opérations.

II.4.c. Gestion de l'information sur les mines et munitions non explosées

En dehors de la base de donnée concernant les accidents et victimes de mines établie par HIF à Ziguinchor, il n'y a pas de base de données électronique. La mise en place du Système de gestion de l'information pour l'action antimines (IMSMA) devra être considérée dès que possible dans le cadre de l'établissement d'un programme national, et en particulier avant la mise en œuvre d'une enquête d'impact socio-économique. UNMAS avec le soutien du GICHD pourra faciliter l'installation d'IMSMA et la formation des opérateurs.

II. 4. d. Mobilisation des ressources

Les opérations de déminages menées par le génie militaire sont intégralement financées à partir du budget de l'armée du Sénégal. Les activités de l'UNICEF et de HIF sont financées en grande partie par l'Union européenne et USAID. Dans le cadre du PRAESC³ la composante déminage serait dotée d'un budget d'environ US\$55.000.000 pour la période 2004-2006, dont US\$5.000.000 pour la coordination et US\$50.000.000 pour les opérations. Certains bailleurs de fonds potentiels se montrent intéressés au financement de ce programme de déminage, dont le budget devrait faire l'objet de révisions, très probablement à la baisse, afin d'être ajusté aux besoins réels.

II. 4. e. Sensibilisation et éducation au risque des mines et UXO

HIF et UNICEF sont les seules organisations réellement actives dans le domaine de l'action contre les mines. Dans le cadre d'un programme d'éducation à la prévention des accidents par mines (PEPAM), HIF a lancé un projet de recueil d'information sur les victimes de mines fournissant des informations précieuses sur l'impact direct des mines sur la population des régions de Casamance. Ces données pourraient d'ailleurs constituer un élément important pour la mise en œuvre d'une enquête d'impact socio-économique, et plus tard pour la planification des opérations de dépollution. UNICEF a développé un programme de sensibilisation aux dangers des mines et UXO. Ce programme est maintenant bien intégré dans les communautés et les villages. Il emploie des agents de sensibilisation qui ont formé des personnes relais qui à leur tour transmettent les messages de prévention au sein de leur communauté. Le programme couvre les zones les plus affectées. Des messages radio sont également diffusés dans toutes les langues

³PRAESC, Document provisoire, page 140, mars 2004

locales. De plus, UNICEF, en collaboration avec HIF, a produit des films vidéo en langues locales qui sont diffusés dans les écoles.

II. 4. f. Assistance aux victimes

A Ziguinchor, l'hôpital local dispose d'un service d'orthopédie et de traumatologie qui dispose d'un centre de kinésithérapie et d'appareillage. Ce centre reçoit les victimes des mines qui représentent 25% de ses patients. HIF fournit un soutien logistique pour le service de chirurgie et les appareils pour le centre d'appareillage. En 2002, le nombre d'appareils fournis a été de 355 contre 197 en 1999. Les deux hôpitaux, de Ziguinchor et de Kolda, souffrent d'un manque d'unités mobiles d'intervention et d'ambulances, limitant les opérations de secours sur les lieux de sinistre.

L'Association sénégalaise des victimes de mines s'occupe de la réinsertion et de la maintenance de l'appareillage des victimes avec les ressources très limitées de ses membres et au travers du soutien fourni par les institutions nationales.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

III.1. Conclusions

III.1.a. Généralités

Compte tenu d'une part, des rapports précédents très complets et détaillés sur la question des mines et UXO dans les régions naturelles de Casamance⁴, et l'attente des autorités nationales, de la société civile, des populations de Casamance et de la communauté des bailleurs de fonds d'autre part, le souci principal de la Mission était de déterminer si la situation politique et les conditions de sécurité étaient favorables à la mise en œuvre d'un programme national d'action antimines, et comment les différentes parties pourraient prendre part à ce programme.

Les accords de paix atteints en mars 2004 sont loins de représenter toutes les tendances rebelles, et les perspectives d'un accord global sont limitées, compte tenu du niveau de suspicion ambiante, et de la nature fractionnée des groupes du MFDC. Cependant, la réduction du transfert d'armes et munitions en provenance de sources favorables au MFDC laisse espérer que la situation a moins de chance de se détériorer de nouveau au niveau des années passées. Néanmoins, les trafics massifs d'armes qui affectent l'Afrique de l'Ouest et qui font actuellement l'objet des efforts des Nations Unies et de ses trois missions de maintien de la paix dans la région, pourraient contrarier cette prédiction. En dépit de ces réserves, les représentants des parties en présence déclarent tous soutenir l'établissement d'un programme d'action antimines qu'ils attendent avec impatience; cependant, l'accès de la Mission auprès des commandants des factions du MFDC fut limité, alors que ceux-ci auront un rôle primordial pour garantir la sécurité du programme.

⁴PRAESC, Composante déminage, Rapport de la mission d'évaluation de mai 2001 par M. Pascal Simon
Rapport de fin de la mission du 26 janvier au 22 février 2004 par M. Jean Trichet

Malgré le calme relatif qui règne dans la région depuis presque deux ans, le déminage est un sujet qui pourrait soit contribuer à renforcer le processus de paix, soit au contraire être source d'hostilités si le programme était précipité, mal géré, ou si l'une ou l'autre des parties ou des groupes d'intérêt en était exclu. Par ailleurs, en plus de l'usage de mines dans le cadre du conflit, il est fait état de l'usage de plus en plus fréquent des mines à des fins économiques ou criminelles pour protéger des ressources naturelles, en particuliers les vergers de noix de cajou, ou pour interdire l'accès à des zones de production de drogues, dans le Nord de la région notamment. Ces problèmes sont une des conséquences du conflit et de la faiblesse résultante de l'administration et de l'état de droit, et ils posent un risque supplémentaire à prendre en compte si l'Organisation des Nations Unies envisage de soutenir la mise en œuvre de tout ou d'une partie d'un programme d'action antimines.

Bien que cela ne soit pas un préliminaire indispensable à tous les projets de développement de la région, il est évident que le déminage sera nécessaire pour faciliter et même permettre la réalisation de certains projets particuliers, et du PRAESC dans son ensemble. En conclusion, les risques liés à la sécurité pour la mise en œuvre d'un programme d'action antimines en Casamance existent, mais ils sont beaucoup plus limités que dans d'autres pays ou régions affectées par les mines et dans lesquels des programmes sont mis en œuvre avec l'aide des Nations Unies.

III.1.b. Détection et déminage

L'ampleur et la nature exactes de la contamination par les mines ne peuvent être déterminées à ce jour. Il s'agit apparemment d'un minage anarchique et éparse, habituel dans ce type de conflit prolongé entre un mouvement de rébellion et des forces armées régulières. Accusant le MFDC d'avoir posé les mines en Casamance, les militaires et le Gouvernement du Sénégal nient avoir utilisé des mines, ce qui aurait été contraire à leur stratégie offensive dans la région, et aurait posé un risque aux populations civiles qu'ils cherchent à protéger. Les dirigeants du MFDC reconnaissent avoir parfois fait usage de mines dans un but défensif, mais soulignent que leur lien avec la nature et la terre est contraire à un usage intensif des mines, alors que la nature agressive de l'armée sénégalaise y est favorable, particulièrement dans un but de harcèlement. Ces accusations et dénégations réciproques conduisent logiquement à l'absence d'information sur l'emplacement des zones minées, le nombre et le types de mines utilisées et les modes de pose. Cependant, les deux parties indiquent avoir quelques renseignements les zones minées par l'autre côté.

L'ONG Handicap International of France (HIF) a également collecté des données très nombreuses sur les victimes d'accidents de mines qui indiquent la localisation des communautés affectées et des zones supposées minées. La base de données de HIF qui utilise le formulaire de recueil d'information utilisé dans le cadre des enquêtes d'impact socio-économiques des mines, a enregistré 640 victimes depuis 1996 dans les 8 districts de Ziguinchor et dans les 5 districts de Kolda.

Le déminage est actuellement entrepris par le génie de l'armée qui utilise la méthode de déminage manuel avec usage de détecteurs de mines. Il n'a pas été possible d'observer les activités des sections de démineurs, et par conséquent, il est impossible de déterminer s'ils travaillent en conformité avec les Normes internationales de lutte contre les mines (IMAS), en termes d'équipements, de procédures de travail et de sécurité, de documentation et de gestion. Les opérations du génie sont décidées par le commandement, et il n'y a apparemment pas de mécanisme permettant d'intégrer les demandes des communautés pour établir les priorités des opérations. Bien que l'armée déclare que sa priorité est le déminage de zones afin de permettre le retour des personnes déplacées et des réfugiés, la perception d'un manque apparent de transparence, perçu en particulier par le MFDC, contribue à développer une certaine suspicion vis-à-vis des activités de déminage du génie.

III.1.c. Sensibilisation des populations au danger des mines

La sensibilisation des populations est le volet le plus développé de la lutte contre les mines dans les régions de Casamance grâce aux projets de HIF et de UNICEF. A cet égard, les statistiques de HIF indiquant une réduction du nombre des accidents au cours des cinq dernières années peuvent témoigner de l'efficacité de ces projets, bien que certains attribuent cette réduction à la cessation des hostilités et à la diminution du trafic d'armes, y compris de mines, en provenance de l'extérieur du pays.

III.1.d. Assistance aux victimes

HIF a réalisé un excellent travail dans le domaine de la collecte des données sur les victimes de mines dans les régions de Casamance. Les premiers secours post-accident, ainsi que les soins chirurgicaux et de réhabilitation existent, mais sont tributaires de niveaux de financement inégaux et souvent insuffisants pour couvrir tous les besoins. L'essentiel de l'assistance est fourni par l'Association sénégalaise des victimes de mines qui compte 126 membres dans le seul Département de Ziguinchor.

III.1.e. Structure nationale de lutte contre les mines

Actuellement, la lutte contre les mines au Sénégal n'est pas coordonnée par une seule entité, mais plutôt mise en œuvre par divers acteurs, gouvernementaux, agences des Nations Unies, et ONG. Il semble que l'armée souhaite rester responsable des opérations de déminage, et le Ministère des armées a indiqué que la création d'un CONDE ainsi qu'un projet de stratégie nationale de lutte, seraient soumis prochainement à l'approbation gouvernementale. Il semble qu'il n'y ait pas de mécanisme formel pour prendre en compte les avis et besoins civils dans le processus de priorisation des opérations et d'emploi des unités de déminage du génie. Par ailleurs, l'emploi de ces unités militaires est problématique compte tenu d'une part de la perception toujours négative des militaires par les forces d'opposition en Casamance, et d'autre part de contraintes pouvant peser sur l'assistance des Nations Unies et sur les financements des bailleurs de fonds. L'emploi dans le déminage de combattants démobilisés du MFDC aurait l'avantage évident de donner des opportunités d'emploi aux ex-combattants, et

pourrait contribuer positivement au thème récurrent du pardon et de la réconciliation au sein de la société et des communautés de Casamance.

III.2. Recommandations

III.2.a. Généralités

Il est recommandé que les Nations Unies, sous l'égide du PNUD, assistent le gouvernement du Sénégal à établir un programme national de lutte antimines. Les efforts pour établir un tel programme devraient commencer au plus tôt, afin que l'instruction et l'entraînement opérationnel, et les activités sur le terrain puissent commencer vers la fin de l'année, après la saison des pluies. A cet effet, il serait souhaitable que le PNUD recherche le soutien des bailleurs de fonds intéressés, et recrute un conseiller technique afin de préparer un projet de document avec les autorités sénégalaises, et d'aider à l'élaboration du cadre légal de la lutte antimines dans le pays et à l'établissement du CONDE à Ziguinchor. L'approche du PNUD devra être suffisamment pragmatique et flexible de façon à être modifiable en fonction de l'évolution du processus de paix au cours des mois à venir. Dans le même temps, le PNUD et tous les autres acteurs, humanitaires et société civile, travaillant dans les régions de Casamance devraient continuer à impliquer les acteurs des deux côtés durant la phase d'initiation du programme, afin de développer la confiance réciproque et afin d'assurer la participation des principales parties concernées. A cet égard, il pourrait être utile de s'appuyer sur l'association locale Kabo Kantor dont l'influence sur les partisans du MFDC pourrait favoriser l'établissement d'un dialogue constructif. Le programme devrait s'efforcer de rester modeste au départ, en mettant l'accent sur une enquête d'impact socio-économique et sur le déploiement d'un nombre limité d'unités de déminage. Ces unités de déminages pourraient provenir d'ONG internationales et de compagnies commerciales ; par ailleurs, des partenariats pourraient être développés avec ces dernières afin de créer une ou plusieurs ONG locales de déminage.

III.2.b. Détection et déminage

Une enquête d'impact socio-économique devrait être la première priorité du programme. Compte tenu de ses activités actuelles en Casamance, HIF pourrait être une organisation privilégiée pour la mise en œuvre de cette enquête, sous réserve de confirmation de l'évaluation préliminaire à l'enquête, et des règles régissant l'attribution de contrats. L'enquête d'impact socio-économique fournira les informations nécessaires au développement d'une stratégie nationale à long terme, ainsi qu'à l'élaboration des plans annuels de travail et à la définition des ressources à mobiliser. L'enquête permettra également de mieux connaître la nature des zones contaminées et ainsi de déterminer les méthodes de déminage les plus appropriées.

III.2.c. Sensibilisation des populations au danger des mines

Les activités entreprises jusqu'à présent dans le domaine de la sensibilisation pourraient utilement faire l'objet d'une évaluation conduite par un auditeur indépendant. Une

stratégie pour la sensibilisation pourrait alors être développées à la lumière des résultats de l'évaluations.

III.2.d. Assistance aux victimes

Une stratégie pour l'assistance aux victimes devrait être développée en prenant en compte l'ampleur du problème et les besoins de la population victime de la Casamance. Un programme complet de soutien aux victimes devrait prendre en compte tous les aspects, des premiers secours jusqu'à la réhabilitation physique, psychologique et professionnelle. L'accent devrait être mis sur l'accès aux services, particulièrement pour les victimes vivant dans des zones isolées où des contraintes logistiques, tels que transport et hébergement, leur interdisent de profiter des structures et services existants.

III.2.e. Structure nationale de lutte contre les mines

Tel que décrit dans les rapports du PRAESC cités plus haut, le programme devrait inclure les composantes essentielles de la lutte contre les mines, en mettant l'accent sur le transfert de compétences au profit des nationaux. Le programme devrait être placé sous la tutelle d'un organisme civil, avec une séparation nette des fonctions de définition des politiques et des stratégies de celles purement opérationnelles.

Bien que l'emploi d'unités militaires dans le cadre du programme, tel que souhaité par certaines autorités nationales, pourrait, comme mentionné plus haut, se révéler source de problèmes, les militaires devraient se voir offrir une participation active dans la mise en œuvre du programme. Cette participation mérite d'être étudiée et définie plus avant. Elle pourrait revêtir plusieurs formes; participation à un organe conjoint d'information avec le MFDC afin d'échanger les renseignements connus relatifs aux zones minées ou suspectes; exercice d'une fonction dans le domaine de l'assurance qualité, dans le cadre du contrôle des autorités nationales sur le travail des ONG et autres opérateurs de déminage. S'il était inévitable que le Génie militaire continue ses activités de déminage dans la région, la coordination de ces activités par le CONDE serait impératif. Cependant, les problèmes potentiels associés à cette approche sont nombreux et celle-ci devrait être évitée, quitte à reconsidérer l'engagement des Nations Unies dans le programme. Une autre option pourrait consister à détacher les militaires concernés hors de l'institution militaire pour la durée de leur service au profit du programme, auprès du CONDE et des opérateurs, ONG spécialisées et compagnies commerciales; cette solution a déjà été utilisée avec succès dans d'autres programmes. Cette approche pourrait utilement conduire à la création d'unités mixtes composées de militaires détachés et d'anciens combattants du MFDC.

ANNEXE A

ASSESSMENT MISSION TO SENEGAL

TERMS OF REFERENCE

BACKGROUND

1. As a result of a twenty-year long internal conflict, both regions of the Casamance Province, Ziguinchor and Kolda, are mine-affected. The landmine problem seems to be particularly serious in the districts south of the Casamance River, and has a significant impact on the population. In addition to numerous direct victims of accidents, landmines affect the socio-economic rehabilitation and development of Casamance. Further to recent political developments in Senegal and to its willingness to tackle the landmine issue, as part of the overall socio-economic rehabilitation of the Casamance Province, the Government of Senegal requested the assistance of the United Nations for establishing a mine action programme. In this respect, and following consultations with UNDP and UNICEF, the United Nations Mine Action Service (UNMAS) has offered to field a multi-disciplinary and inter-agency mission to assess the requirements for UN assistance.
2. The conduct of the assessment mission is in line with Resolution 55/120 of the UN General Assembly on “Assistance in mine action”, which emphasises the important role of the United Nations in the effective coordination of mine-action activities, emphasises also the importance of further multisectoral assessments, and urges Member States, regional organisations, governmental and non-governmental organisations and foundations to continue to extend full assistance and cooperation to the Secretary-General.
3. The conduct of the assessment mission is also in line with the UN policy on mine action and effective coordination as outlined by the Secretary-General in annex II to his report A/53/496 on “Assistance in mine clearance”.

OBJECTIVE OF THE MISSION

4. The objective of the assessment team will be to define the scope and nature of the landmine/unexploded ordnance (UXO) problem in Senegal, to identify constraints and opportunities relating to the development of mine action initiatives, and to make recommendations for a comprehensive response, including institutional arrangements for the coordination and implementation of mine action activities.⁵
5. To achieve this overall objective, the assessment team will gather information on:
 - the scope of the landmine/UXO problem (location and number of mines/UXOs);
 - the implications of the landmine/UXO problem;

⁵ **In cases where the country of concern is a signatory or party to the Ottawa Convention, the mission will also seek to assist the country in reporting under article 7 of the Convention.**

- the in-country capacities available to deal with the landmine/UXO problem and the mine-action activities already initiated;
- the political and security situation and its potential impact on a mine-action programme.

6. The assessment team will produce a report to highlight its findings; present its recommendations regarding the feasibility, scope and institutional form of a potential mine-action programme; and establish priorities to deal with both short-term emergency requirements and long-term capacity building requirements.

SCOPE OF THE MISSION

7. The assessment mission will look at the requirements associated with each component of a comprehensive and integrated mine action plan: mine risk education; information gathering / surveying / mine marking; mine/UXO clearance; victim assistance and rehabilitation; training and quality management; capacity-building.

8. The assessment mission will focus on the contaminated areas of the country where the humanitarian impact of landmines and UXOs is the most serious and where the security and political situation allows assistance to be provided. It will conduct its mission with neutrality, impartiality and humanity as required to achieve the objectives assigned.

9. The mission will be conducted in cooperation with the UN Resident Coordinator in Senegal. It will consult with the local civilian and military authorities, with UN agencies (in particular UNDP, UNHCR, UNICEF, WFP and WHO), with local and international NGOs, and with existing and potential donors' diplomatic missions and representatives, as required. The assessment team will make sure that it does not duplicate existing studies where they exist, but rather that it builds upon the information already available.

DETAILED INFORMATION REQUIRED

10. Information on the scope of the landmine problem will include the following:

- types of mines/UXOs used;
- mine laying and mine marking techniques used;
- areas known or suspected to be mined, records available;
- statistical data (when applicable).

11. Information on the impact of the landmine problem will take into consideration the following (when applicable):

- national reconciliation;
- the repatriation of refugees;
- the resettlement of IDPs;
- the delivery of humanitarian aid;
- settled populations (casualties);
- reconstruction and socio-economic development;
- health services.

12. Information on the local capacities available and the mine-action activities already initiated will include the following (when applicable):
- local and national administrative structures;
 - information management initiatives and capacities;
 - mine-clearance initiatives and capacities (including surveying, marking and training initiatives and capacities);
 - mine risk education initiatives and capacities;
 - victim assistance initiatives, and medical / paramedical capacities to assist and rehabilitate landmine victims.

13. Information on the political and security situation will include the following:
- position of Senegal vis-à-vis the Ottawa Convention and the amended protocol II to the CCW Convention;
 - commitment of the various parties involved to supporting mine action actively, and to desisting from producing, stockpiling, using, and transferring antipersonnel landmines.
 - position of the donor community;
 - potential impact of the security situation on a mine-action programme;
 - points of contact.

TIME FRAME

14. Tentative time frame:

Sunday 21 March 2004: arriving Dakar;

Monday 22 and Tuesday 23: consultations in Dakar;

Wednesday 24 and Thursday 25: field visit into the mine affected areas of the Casamance Province; consultations with local authorities, UN agencies and NGOs;

Friday 26 and Saturday 27: consultations in Dakar;

Monday 29: mission debriefing in Dakar; return to New York;

ANNEXE B

Programme de la mission

Dates	Activités
Lundi 22 mars	<p>Rencontre avec M. Dominique Doudet, Premier Secrétaire, et M. Frédéric Lepez, Attaché de coopération, secteur institutionnel de l'Ambassade de France</p> <p>Réunion avec le PNUD : M. Ahmed Rhazaoui, Représentant résident et Coordonateur résident Mme Diene Keita, RR adjointe M. Luc Grégoire, Economiste principal</p> <p>Entretien avec M. Manuel Lopez-Blanco, Ambassadeur de la Commission européenne, et M. J. Block, Chargé de programme, Commission européenne</p>
Mardi 23 mars	<p>Entretien avec M. Jean-Luc Kister, Officier de sécurité, UNSECOORD</p> <p>Participation à la réunion des Chefs d'agences du Système des Nations Unies</p> <p>Entretien avec le Général Pape Khalil Fall, Chef d'Etat-Major Général des Armées</p> <p>Entretien avec le Général Abdoulaye Fall, Chef d'Etat-Major Particulier du Président de la République</p> <p>Entretien avec S.E. Monsieur Bécaye Diop, Ministre des Forces Armées</p> <p>Entretien avec S.E. Monsieur le Ministre d'Etat Macky Sall, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales</p> <p>Rencontre avec M. Sylla, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances</p>
Mercredi 24 mars	<p>Rencontre avec M. Richard Verbeek, Représentant du PAM, et M. Ian Hopwood, Représentant d' UNICEF</p> <p>Rencontre avec M. Fournier, Comité International de la Croix Rouge</p> <p><i>Déplacement vers Ziguinchor, Casamance</i></p>

	<p>Réunion avec M. Flament, responsable local du PAM et Mme Carmen Garrigos, responsable locale d'UNICEF</p> <p>Entretien avec M. Birame Sarr, Gouverneur de Ziguinchor</p> <p>Entretien avec M. Lamine Badji, Président du Conseil Régional de Ziguinchor</p> <p>Participation à une séance de sensibilisation d'UNICEF au profit des écoles</p>
Jeudi 25 mars	<p>Réunion avec les ONG locales</p> <p>Entretien avec Handicap International France</p> <p>Visite de courtoisie à l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, Président du MFDC</p> <p>Entretien avec le Colonel (ER) Boissy, responsable d'un village en cours de réhabilitation</p> <p>Réunion avec l'Association sénégalaise des victimes de mines</p>
Vendredi 26 mars	<p>Visite au Commandant de la Légion de Gendarmerie de Ziguinchor et au colonel Gueye, Commandant de la Région Militaire</p> <p>Entretien avec M. Robert Sagna, Maire de Ziguinchor</p> <p>Déplacement en région, Ziguinchor-Oussouye</p> <p><i>Déplacement vers Dakar</i></p>
Samedi 27 mars	Préparation de la réunion de conclusion
Lundi 29 mars	Réunion de conclusion avec les membres du Groupe de coordination des Partenaires au Développement dans les régions de la Casamance

ANNEXE C

Localisation des accidents par mines et UXO

(source Handicap International, Ziguinchor)



ANNEXE D

Victimes de mines et UXO en Casamance de 1988 à mars 2004-06-16

(source Handicap International, Ziguinchor)

